

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le lundi 8 juillet 2019 à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: **Brent Montgomery** Maureen Bédard Conseillers:

Raymond Bureau David Hogan Thomas Lavallee Shelley MacDougall Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents : Directrice générale et

secrétaire-trésorière : Joan Sheehan

Directrice générale adjointe et

secrétaire-trésorière adjointe : Heidi Lafrance

Responsable des travaux publics, des

Dany Laberge bâtiments et des parcs : Inspecteur municipal: Stacy Gagné

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-07-19 IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout des points 8.2 « Demande d'aide financière pour le championnat mondial Ironman » et 9.2 « Entente concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 3 ».

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 juin 2019 et consultation publique
- 4. Période de questions
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
- 6. Avis de motion et règlements
 - 6.1. Désignation des fonctionnaires désignés : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et de protection des personnes et des propriétés
- 7. Administration
 - 7.1. Adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail
- 8. Finances
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour juin 2019
- 9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour juin 2019

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour l'enlèvement et remplacement d'une section du platelage en bois du pont Clark
- 10.3. Appels d'offres Déblaiement et entretien d'hiver des rues, routes et autres chemins et déblaiement et entretien d'hiver de certaines rues municipales et privées

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour juin 2019
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Consentement des fonctionnaires responsables de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire no 2019-91
- 11.4. Dérogation mineure lot 2 196 465

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 13. MRC et dossiers régionaux
- 14. Affaires diverses
- 15. Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3.

02-07-19 3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2019

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 3 juin 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du Code municipal du Québec, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES **PRÉCÉDENTES**

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ):

Dans une lettre datée du 21 juin 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, informe la Municipalité qu'elle recevra 1 517 822 \$ répartis sur cinq ans dans le cadre du Programme de la TECQ.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Désignation des fonctionnaires désignés : Règlement harmonisé sur la 6.1. sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 223 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

CONSIDÉRANT que la désignation des fonctionnaires pour l'application dudit règlement doit être faite par résolution du Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer les personnes suivantes pour l'application du Règlement numéro 223 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes:

- L'inspecteur municipal;
- Le responsable des travaux publics, des bâtiments et des parcs;
- Le directeur du Service de sécurité incendie;
- Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie;
- Le préventionniste du Service de sécurité incendie.

Conformément à l'article 1.2.3 « Désignation » apparaissant dans le règlement lorsqu'un pouvoir, une autorité, une compétence ou une responsabilité est attribuée à un fonctionnaire désigné ou toute autre personne autorisée, il doit être interprété que ce pouvoir, autorité, compétence ou responsabilité est également dévolue aux remplaçants de ces personnes autorisées.

7. ADMINISTRATION

7.1 Adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail

Après analyse d'une proposition venant d'une autre compagnie, il a été décidé de poursuivre avec la compagnie Morneau Shepell puisque l'offre de service du compétiteur n'était pas comparable au service que l'on reçoit présentement depuis les 11 dernières années.

8. FINANCES

04-07-19

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de juin

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de juin 2019;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2019 totalisant la somme de 241 698,25 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

05-07-19

8.2 Demande d'aide financière pour le championnat mondial Ironman

Le conseiller Raymond Bureau informe les membres du conseil qu'il est le conjoint de Caroline Longchamp, résidante qui demande un soutien financier à la Municipalité, et que par conséquent il s'abstient de toute discussion sur ce sujet.

Dans une lettre datée du 8 juillet 2019, Madame Caroline Longchamp, résidante, sollicite la Municipalité pour un soutien financier pour participer au Championnat du monde Ironman (compétition de triathlon) qui se tiendra à Nice en France le 7 septembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noel

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De remettre une contribution financière de 1 000 \$ à Madame Caroline Longchamp en vue du Championnat du monde Ironman qui se tiendra à Nice en France le 7 septembre 2019.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour juin 2019

Un total de 16 appels ont été reçus pendant le mois de juin 2019 :

9	Médical
2	Accident
0	Alarme incendie
2	Fausse alarme
2	Divers
1	Travaux publics - urgence

9.2 Entente concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 3 :

ATTENDU QU'aux fins de la mise en place d'un service de premiers répondants (ci-après « PR ») sur son territoire, le CIUSSS de la Capitale-Nationale doit conclure, avec la Municipalité, une entente conformément à l'article 38 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLQ, chapitre C-69, ci après « LSPU »);

ATTENDU QUE le service désigné ci-dessus doit être accrédité par CIUSSS de la Capitale-Nationale conformément à l'article 38 de la LSPU;

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenir le service de PR de niveau 3 implanté sur son territoire conformément à la LSPU;

ATTENDU QUE le service désigné ci-dessus est accrédité par le CIUSSS de la Capitale-Nationale conformément à l'article 38 de la LSPU;

ATTENDU QUE le CIUSSS de la Capitale-Nationale doit reconnaitre, en se fondant sur les normes nationales établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après « Ministre »), les organismes qui peuvent dispenser la formation de PR;

ATTENDU QUE le CIUSSS de la Capitale-Nationale souhaite uniformiser les ententes et protocoles d'entente intervenus avec des municipalités de son territoire concernant l'implantation et le fonctionnement des services de PR;

ATTENDU QU'un PR, sur affection exclusive du centre de communication santé, fournit à une personne dont l'état le requiert les premiers soins de stabilisation requis conformément aux Protocoles d'intervention clinique à l'usage des premiers répondants, élaborés à cette fin par le ministre et correspondant au niveau de formation qu'il reconnait;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noel

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire Brent Montgomery à signer pour et au nom de la Municipalité l'Entente concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 3. L'entente vise à définir les modalités de fonctionnement des services de PR niveau 3, les normes de qualité qui doivent être respectées, les modalités de financement, s'il y a lieu, et celles du remboursement des dépenses jugées admissibles, les modalités de reddition de compte de même que les cas, conditions et circonstances pour lesquels l'une ou l'autre des Parties peut résilier l'entente. Plus spécifiquement, cette entente vise à définir les obligations et les droits respectifs des Parties à l'égard des formations requises pour le maintien de l'accréditation PR de niveau 3 de la Municipalité incluant toute formation qui serait requise notamment suite à une modification aux Protocoles

d'intervention clinique à l'usage des premiers répondants (PIC-PR).

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics. En voici les principaux sujets :

Compteurs d'eau:

L'installation de compteurs d'eau dans les fermes, commerces et institutions alimentés par le réseau d'aqueduc est terminée. Les travaux ont été exécutés par l'entrepreneur MG2 Énergie.

Sentier pédestre :

Ouverture du prolongement prévu au début du mois d'août. L'asphaltage et l'éclairage se feront dans une phase ultérieure.

Stabilisation des berges de la rivière Jacques-Cartier sur le chemin Redmond :

Dû à la crue printanière dans la rivière Jacques-Cartier, une section de berge en bordure du chemin Redmond a été érodée par le courant. Des signes de tassement ont commencé à se manifester dans l'accotement du chemin Redmond sur un tronçon d'une distance de quelques dizaines de mètres. Afin d'éviter que cette situation s'aggrave, la Municipalité s'est adjoint des services d'une firme professionnelle afin d'explorer les différentes avenues possibles qui permettront de sécuriser la stabilité du chemin Redmond. Étant donné le nombre d'intervenants dans ce dossier et le processus laborieux pour des travaux en berge, M. Laberge informe les membres du conseil qu'il effectuera une réparation temporaire pour solidifier l'accotement.

Remplacement de ponceaux rue Caroline :

En février 2019, la Municipalité a octroyé un contrat à la firme Stantec pour la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts, la procédure d'appel d'offres et l'analyse des soumissions pour le remplacement du ponceau de la rue Caroline. Les documents d'appel d'offres ont été soumis à la Municipalité pour commentaire le 8 juillet 2019. Un appel d'offres public sera lancé dans les prochaines semaines pour que les travaux soient exécutés en septembre 2019.

Fauchage des accotements :

Le fauchage des accotements sera exécuté dans la semaine du 15 juillet 2019.

10.2 Octroi du contrat pour l'enlèvement et remplacement d'une section du platelage en bois du pont Clark

À la suite d'un appel d'offres par invitation pour remplacer une section du platelage en bois du pont Clark aucune soumission n'a été reçue.

Les entrepreneurs suivants avaient été invités à déposer une soumission :

- Construction BSL inc.
- Les dalles Parko
- Deric Construction
- Raymond Robitaille Excavation

Il est conclu de demander des soumissions pour ce projet et d'évaluer la possibilité de donner le contrat de gré à gré étant donné que le montant du projet comporte une dépense inférieure à 58 000\$ incluant les taxes.

10.2 Appels d'offres – Déblaiement et entretien d'hiver des rues, routes et autres chemins et déblaiement et entretien d'hiver de certaines rues municipales et privées

ATTENDU QUE les contrats pour le déblaiement et l'entretien d'hiver des rues, routes et autres chemins et déblaiement et entretien d'hiver de certaines rues municipales et privées sont terminés;

07-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à un appel d'offres public pour le déblaiement et l'entretien d'hiver des rues, routes et autres chemins pour la saison hivernale 2019-2020 avec option pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022;

ET de procéder à un appel d'offres par invitation pour l'entretien d'hiver de certaines rues municipales et privés pour la saison hivernale 2019-2020 avec option pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de juin 2019

Un total de 19 permis ont été délivrés pour le mois de juin 2019 :

2	Nouvelle résidence
1	Agrandissement résidentiel
2	Rénovation
6	Bâtiment complémentaire
1	Démolition/déplacement
4	Installations septiques
2	Puits
1	Déblai/remblai

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal

Usage conditionnel temporaire – lot 2 196 997, 2 197 002, 3 358 692 et 6 105 365 – Décor pour un plateau de tournage – Barkskins :

Les travaux de construction et de préparation pour le tournage se déroulent selon les conditions prévues. Une visite régulière des lieux est effectuée par l'inspecteur municipal.

11.3. Consentement des fonctionnaires responsables de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire no 2019-91

ATTENDU QUE la résolution no C-2019-26 du 27 mars 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec désignant comme fonctionnaire responsable de l'administration du règlement de contrôle intérimaire no 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, ainsi que ses amendements, les inspecteurs municipaux pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

ATTENDU QUE ce conseil consent à la désignation faite par la Communauté métropolitaine de Québec pour l'administration du règlement de contrôle intérimaire no 2019-91 et ses amendements, tel que lui permet la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRC, c.A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil consent à la désignation des inspecteurs municipaux pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour l'administration du règlement de contrôle intérimaire no 2019-91 et ses amendements.

11.4 Dérogation mineure – lot 2 196 465

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis pour une future construction d'un bâtiment commercial où la marge arrière du bâtiment serait à

09-07-19

2 m de la ligne de lot au lieu de 7,5 m selon la règlementation présentement en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 2 196 465 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de confirmer la délivrance du futur permis de construction avec une marge de recul arrière à 2 m de la ligne de lot au lieu de 7,5 m, et ce, selon la recommandation du CCU.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Programme d'aide financière en culture :

En mai, le Comité historique a déposé une demande à la MRC de la Jacques-Cartier dans le cadre du programme d'aide financière « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » pour un projet de restauration par le Centre de conservation du Québec d'une carte géographique ancienne datant de 1896. La Municipalité s'est vu octroyer une aide financière de 3 000 \$ pour ce projet.

Terrain de jeux :

La programmation de terrain de jeux a débuté avec un total de 249 inscriptions et 22 animateurs. Les activités se déroulent très bien.

Célébration Patrimoine 2019 :

La Célébration Patrimoine 2019 s'est tenue à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier les 15 et 16 juin dernier. Le Maire désire féliciter le comité organisateur, entre autres, Pamala Hogan, directrice du Service de sports et loisirs et M. Dany Laberge, responsable du Service des travaux publics, qui ont assuré le succès de cette activité.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 19 juin 2019. Il présente un résumé de la rencontre.

 Office du Tourisme de Québec: La MRC de la Jacques-Cartier a déposé une demande de subvention de 21 000 \$ pour le projet régional de lien cyclable entre la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la Ville de Lac Delage.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 28 août 2019 à 19h au complexe de la MRC de la Jacques-Cartier à Shannon. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

14. AFFAIRES DIVERSES

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 8.2 Demande d'aide financière pour le championnat mondial Ironman
- 9.2 Entente concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 3

15. LEVEE DE LA SEANCE	_			
Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.				
Durack March and a second	Lang Charles			
Brent Montgomery	Joan Sheehan			
Maire	Directrice générale			
	Secrétaire-trésorière			